



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Sport Canada

Session sur la mobilisation des OPTSA et du CSA

Le 14 juin, 2018

Centre de santé Autochtone Wabano

Directions stratégiques

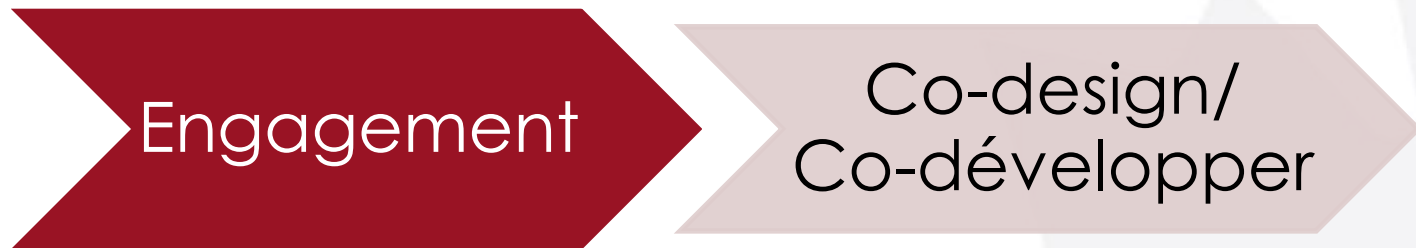
Politique canadienne du sport (2012)

Politique de Sport Canada sur la participation des Autochtones au sport (2005)

Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation – les appels à l'action (2015)

Relation

- Sport Canada a une relation avec le Cercle sportif autochtone depuis la fin des années 90.
- Sport Canada n'a aucune relation directe en ce moment avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des métis et l'Association des femmes autochtones du Canada.



Le programme de soutien au sport

- Critères d'admissibilité:
 - Les organismes nationaux de services multisports (OSM) doivent rencontrer les exigences du Cadre de financement et de responsabilisation en matière de sport (CFRS 2012-2016) qui fut extensionné jusqu'en 2020.
 - Les autres initiatives de soutien (AIS) – Annonces budgétaires et autres priorités du gouvernement du Canada, les applicants doivent:
 - être un organisme constitué en société sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale en tant qu'organisme à but non lucratif, et avoir un mandat associé au sport;
 - présenter des états financiers vérifiés par une société externe et approuvés par le conseil d'administration pour le dernier exercice financier;
 - entreprendre une initiative d'envergure nationale, un projet pilote destiné à être déployé à l'échelle nationale ou un volet de programme national.
-

Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif

Le 17 octobre, 2014 la plus récente loi canadienne sur les organisations à but non lucratif est entrée en vigueur.

La Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif est la loi qui régit les affaires internes des organisations à but non lucratif de régime fédéral.

La Loi est gérée par Corporations Canada.

Règlements administratifs, les livres de l'organisation et les obligations de rapports annuels.

Liste de contrôle des lignes directrices 2018-2019 de Sport Canada

Formulaire général de demande

Rapport final pour le financement 2017-2018

Formulaire de planification du financement 2018-2019

Plan opérationnel basé sur le plan stratégique

Budget prévisionnel des recettes et des dépenses (requis pour chaque année de l'application)

Plan de visibilité et de reconnaissance

États financiers vérifiés les plus récents

Flux de trésorerie pour la période du 1 avril 2018 au 31 mars 2019

Programme de soutien au sport

- Pour évaluer les demandes de financement, le programme utilise les critères suivants:
 - l'admissibilité du bénéficiaire;
 - la nature et l'admissibilité de l'activité pour laquelle des fonds sont demandés;
 - la contribution des résultats escomptés de l'activité à l'atteinte des objectifs du programme;
 - les revenus et dépenses prévus au budget du demandeur ou du projet;
 - l'admissibilité des dépenses;
 - le niveau de risque associé au financement de l'activité et du demandeur;
 - les antécédants de l'organisme.
 - Les dépenses admissibles comprennent :
 - les frais d'administration générale;
 - la gouvernance;
 - les salaires, frais et avantages sociaux;
 - les langues officielles;
 - le fonctionnement et la programmation.
-

Questions

